

Week-end du Vieux Lavoir 2024



Association Fêtes et Loisirs de Morainvilliers-Bures

REGLEMENT TRAIL DU VIEUX LAVOIR 2024

1 / LA MANIFESTATION :

Toutes les épreuves du Trail du Vieux Lavoir, à savoir **35 km - 21km - 10km** sont organisées par l'AFLMB (Association Fêtes et Loisirs de Morainvilliers Bures), le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural des Yvelines, Temps Libre Morainvilliers-Bures, et VO2 Rives de Seine. Elles se dérouleront le **DIMANCHE 16 juin 2024**.

Une épreuve de **Marche Nordique Chronométrée** de 18km est également organisée le dimanche 16 juin.

- Départ 9h. (entre le départ du 35km et avant celui du 21 km)
- 60 participants
- Vous retrouvez le règlement de cette épreuve à la suite de celui des courses.

La manifestation est limitée à 499 participants

2 / PARCOURS :

Sur chemins et sentiers de forêt.

En cas d'imprévu indépendant de notre volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours.

3 / HORAIRES - DÉPARTS - ARRIVÉES :

Adresse du lieu de départ et d'arrivée : Salle des Loisirs, Place de l'église, 78630 Morainvilliers Coordonnées GPS : N048' 55,696 E001' , 129

Parking sur place.

Tous les départs seront donnés devant la salle des loisirs, selon les horaires suivants :

-8h30 / 35km

-9h30 / 21km

-10h / 10km

Week-end du Vieux Lavoir 2024



4 / INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions se feront **EXCLUSIVEMENT** sur internet (Paiement sécurisé par carte bancaire) à partir du **16 mars 2024** via le site <https://trailduvieuxlavoir.com/>

- Le nombre de dossards est limité à 440 selon la répartition suivante par course :

Distance	Nombre de Dossards
10 Km	180
21 km	160
35 km	100

-Aucune inscription ne pourra s'effectuer le jour de la course.

Clôture des inscriptions : le 10 juin 2024

- Documents à déposer obligatoirement lors de l'inscription sur le site :

- **Coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) :** Vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer son numéro sur le site d'inscription en ligne.

- **Coureurs licenciés à d'autres fédérations mais agréés par la FFA :**
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

- **Coureurs non licenciés MAJEURS ou dont les licences ne sont pas reconnues par la FFA :**
 - Pour toute participation à l'une des épreuves, la réglementation en vigueur impose la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un (1) an **mentionnant la « non-contre- indication à la pratique de la course à pied en compétition »**.
 - Ou bien à partir du 1^{er} avril 2024, une attestation du **Parcours Prévention Santé FFA** est aussi acceptée (via le site <https://pps.athle.fr/>) * conformément aux règles FFA décrites dans la note du 16/01/2024), ayant moins de (3) mois.

- **Accord parental pour les mineurs**

- **Attention :**
 - Sans l'un de ces documents, **vous ne pourrez participer à aucune des épreuves chronométrées.**
 - Tous les documents cités ci-dessus en cours de validité (licences ou certificats médicaux) doivent être

Week-end du Vieux Lavoir 2024



téléchargés au plus tard le 14 juin 2024 sur le site [d'inscription](https://onsinscrit.com) (onsinscrit.com).

- Aucun retrait de dossard le dimanche 16 juin 2024 au matin avant le départ de chaque épreuve ne sera possible si lesdits documents n'ont pas été enregistrés au préalable.
- Toute inscription est réalisée intuitu personae ; aucun dossard n'étant par conséquent cessible.
L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident. En cas de non-respect de cette clause, le dossard sera **supprimé des classements**.

ANNULATION POUR RAISON MEDICALE :

L'annulation est possible sur demande faite via email contact@trailduvieuxlavoir.com jusqu'au 1er juin 2024.

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un certificat médical précisant la contre-indication et envoyée au plus tard 15 jours avant la date de la course. Après acceptation de la demande, le montant du remboursement représente une partie du montant payé (déduction faite des frais d'inscription et de gestion). Ce remboursement sera effectué dans le mois qui suit la demande de remboursement par virement ou chèque.

- **En dehors des cas précités d'annulation pour raison, aucun remboursement ne sera possible.**

5 / TARIFS (sans le supplément tarifaire dû à l'inscription sécurisée sur internet) :

- **10 Km** : 12€ jusqu'au 2 juin puis à partir du 3 juin : 17€
- **21Km** : 18€ jusqu'au 2 juin puis à partir du 3 juin : 23€
- **35 Km** : 22€ jusqu'au 2 juin puis à partir du 3 juin : 27€
-
- **10 Km** : à partir de la CATÉGORIE CADET FFA, nés en 2007-2008
- **21,5 Km** : à partir de la CATÉGORIE JUNIOR FFA, nés en 2005-2006
- **35 Km** : à partir de la CATÉGORIE ESPOIR FFA, nés de 2002 à 2004

Pour les groupes/clubs, la 11e inscription sur le même format de course est offerte.

6 / ENGAGEMENTS

Tout participant s'engage à accomplir l'itinéraire déterminé par l'organisation, et ce, dans le respect des indications mises en place tout au long du parcours de chacune des courses. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces indications. Tout participant surpris à ne pas respecter le tracé du parcours sera disqualifié.

IMPORTANT : Tout changement de distance doit être communiqué à l'organisation **avant le 10/06/2024**.

Un athlète n'ayant pas informé l'organisation d'un changement de distance sera **disqualifié**.

AUCUNE DÉROGATION NE SERA POSSIBLE

Week-end du Vieux Lavoir 2024



7 / RETRAIT DES DOSSARDS :

Le samedi 15 juin 2024 à la salle des loisirs, derrière l'église, (Place de l'Église, 78630 Morainvilliers), de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Le jour de la course dès 7H30 jusqu'à 20 minutes avant le départ de chaque course.

Une pièce d'identité peut être demandée lors du retrait des dossards.

8 / ASSISTANCE MÉDICALE ET SECURITE

Elle sera assurée sur le site de départ et d'arrivée des épreuves (salle des loisirs), par des secouristes de la Protection Civile du 78.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel

9 / RAVITAILLEMENTS, MATERIEL et TEMPS LIMITES IMPOSÉS :

- Ravitaillements :

- **10 km : Au 5^{ème} (fermeture à 11h) avec barrière horaire à 11H**
- **21,5 km : Au 11^{ème} (fermeture à 11h) - 16^{ème} (fermeture à 12h) avec barrière horaire - 12h30**
- **35 km : Au 13^{ème} (fermeture à 10h) - 22^{ème} (fermeture à 11h) - 30^{ème} (fermeture à 12h) avec barrière horaire - 12H30**
- **Ravitaillement pour tous à l'arrivée, devant ou dans la salle des loisirs.**

Pour tous les concurrents, il est obligatoire de se munir d'une provision en eau (type Camel back) et/ou d'un gobelet pour être servi en eau aux ravitaillements et de gels ou barres énergétiques ainsi que d'un téléphone portable.

- Afin de ne pas pénaliser les bénévoles, tout coureur arrivant en dehors des barrières horaires sera mis hors course par les signaleurs ou par les bénévoles de chacun des ravitaillements. Le dossard devra être rendu à un bénévole ou à un signaleur. Le balisage ne sera plus garanti après chaque fermeture.

10 / RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le TVL est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen et responsable en parfait respect du milieu naturel ainsi que des cultures.

Week-end du Vieux Lavoir 2024



L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le circuit initial suivant les contraintes environnementales ou sanitaires.

Dans une logique d'éco-responsabilité, aucun objet jetable ne sera utilisé.

11 / CHRONOMETRAGE, CLASSEMENTS, RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES :

Le chronométrage par **puces électroniques intégrées au dossard** est assuré par la société **COURSE ORGANISATION**.

- Les classements et résultats seront affichés au fur et à mesure de l'arrivée des participants et les récompenses, remises au maximum à partir de **11H30 devant ou dans la salle des loisirs**.
Les résultats seront disponibles à partir du lendemain sur les sites : <http://www.resultats-course-organisation.fr/> ou <http://www.cdchs78.org/> ou <http://trailduvieuxlavoir.com/>
- **Seul(e)s les cinq premier(e)s au scratch du classement hommes et du classement femmes seront récompensé(e)s**
- **Une récompense à tous les partants à la remise des dossards**
- **Les 3 courses comptent pour LE CHALLENGE TRAIL des YVELINES**

12 / ASSURANCES :

- Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'AXA ASSURANCES
- Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou détérioration de matériel.

13 / DROITS A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs du « Trail du Vieux Lavoir » à utiliser les différentes images/vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports média, à des fins promotionnelles pour l'association.

14 / INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite à

Mairie de Morainvilliers

AFLMB, 6 allée des tilleuls

78630 Morainvilliers

15 / CAS DE FORCE MAJEURE / COVID

Week-end du Vieux Lavoir 2024



En cas d'évènement de force majeure, d'interdiction préfectorale de l'évènement (y compris au dernier moment), de restrictions sanitaires ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

16 / ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent s'inscrivant à l'une des courses proposées reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Renseignements complémentaires : 0673677127 ou 0669312092